

Métiers de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Parcours : Voirie et Réseaux Divers - Conception et Maîtrise d'Oeuvre



Licence professionnelle
BAC +3

Diplôme délivré par



Durée de la formation



580 H sur **12 mois**

↳ Objectifs

Fournir les compétences et les savoirs nécessaires pour participer à la gestion de projet d'infrastructures.

L'étude technique et la maîtrise d'œuvre des VRD sont les deux pôles principaux de la formation.

Les cours sont assurés, moitié par des enseignants, moitié par des professionnels du secteur.

Cette formation permettra aux apprentis d'occuper des postes tels que Géomètre topographe, Projeteur VRD / hydraulique, Chargé d'études VRD, Chef de projet VRD, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (cabinets de géomètres experts, sociétés de topographie, bureaux d'études, entreprises du BTP ...). Par ailleurs, ayant des compétences solides en topographie, les apprentis pourront renforcer l'activité de l'entreprise par leur polyvalence et réaliser divers travaux topographiques.

Le présent diplôme prend en compte la réglementation anti-endommagement et permet, pendant une durée de 5 ans, la délivrance par l'employeur d'une **autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)** - cf. article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme niveau bac +2 (120 ECTS) dans le domaine de la topographie (BTS Géomètre topographe) et plus largement du Génie Civil (DUT Génie Civil, BTS Travaux publics, BTS Bâtiment).

Admission : sur dossier complet de motivation et, éventuellement, entretien devant un jury de professionnels et d'enseignants.

Dépôt de candidature : de mars au 15 juin.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE :

www.cfa-eve.fr

↳ Rythme d'alternance

• 2 à 4 semaines en formation /
2 à 4 semaines en entreprise +
juillet, août et septembre.

Rentrée : mi-septembre

↳ Lieu de formation

Lycée Jean Pierre Timbaud

4 Rue Henri Douard

91220 BRETIGNY SUR ORGE

<http://www.lyc-timbaud-bretigny.fr>

PROGRAMME

SEMESTRE 1

UE11 - GEOSCIENCES - 30 H

- Géomorphologie, Hydrologie
- Géotechnique

UE12 - MODELISATION NUMERIQUE - 38 H

- GNSS - Téria - Orphéon - Scanner 3D - Photographie

UE13 - AMENAGEMENT FONCIER - 42 H

- Droit civil et foncier
- Droit de l'urbanisme

UE14 - ETUDES TECHNIQUES VRD - 108 H

- Voirie
- Hydraulique, Assainissement
- Eau potable
- SIG, DAO (Covadis)

UE15 - DROIT DE LA CONSTRUCTION - Les marchés- 16 H

- Commande publique, marchés publics, marchés privés, droit des biens, fonctionnement des collectivités territoriales

UE16 - FORMATION GENERALE 1 - 36 H

- Mathématiques 1
- Anglais technique 1
- Gestion de projet

SEMESTRE 2

UE21 - ETUDES TECHNIQUES VRD - 98 H

- Réseaux électriques
- Eclairage public
- Réseaux de télécommunication
- Gaz
- Chauffage urbain
- Espaces verts
- Eco-conception
- DAO (Covadis, Mensura, Réalité augmentée)

UE22 - DROIT DE LA CONSTRUCTION - L'exécution des ouvrages - 28 H

- Loi MOP et textes d'application, missions, contrat de travaux, obligations, contrôles, garanties

UE23 - FORMATION GENERALE 2 - 34 H

- Mathématiques 2

- Anglais technique 2
- Communication / entreprise

UE24 - PROJET TUTEUR - 150 H

Projet + rapport + soutenance : une grande part est faite dans cette UE au travail personnel de l'étudiant, donnant lieu en fin d'année à la production d'un rapport de projet et à une soutenance.

UE25 PRESENCE EN ENTREPRISE : 14 semaines minimum

L'évaluation du stage se fait sur la base d'un mémoire réalisé sur des sujets liés à la mission de l'étudiant en entreprise et d'une soutenance.

Responsable pédagogique : Emmanuelle DECLERCQ - e.declercq@iut.univ-evry.fr

Co-responsable de filière : Régine FLEURY - regine.fleury@ac-versailles.fr

Secrétariat Pédagogique : Nathalie NATHIÉ - Tél : 01 69 47 73 33 - n.nathie@iut.univ-evry.fr

En partenariat avec



avec le soutien de **île de France**

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr



➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 31 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
 - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.